



## 1 - PRIME À L'ACQUISITION

Immeubles éligibles	Localisation	Tous les propriétaires	
Bien d'habitation individuel ou collectif ID ≥ 0,40 ou 0,30 pour bd. / avenue et vacance ≥ 2 ans Coût d'acquisition 900 € m <sup>2</sup> (maison) 800 m <sup>2</sup> (appartement et immeuble collectif)	Hyper-centre	Maison appartement	10 000 € 6 000 €
	Diffus OPAH RU	Maison appartement	5 000 € 3 000 €

## 2 - AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE

Immeuble	Travaux	Taux de subvention - plafond de travaux en € TTC		
		Propriétaire occupant éligible Anah	Propriétaire occupant revenus intermédiaires	Propriétaire bailleur
Maison/appart/immeuble collectif Logement de plus de 15 ans	gain énergétique ≥ 25 %	30 % - 15 000 € (soit 4 500 € max)	20 % - 15 000 € (soit 3 000 € max)	
	gain énergétique ≥ 35 %	30 % - 20 000 € (soit 6 000 € max)	20 % - 20 000 € (soit 4 000 € max)	20 % - 20 000 € (soit 4 000 € max)
	gain énergétique ≥ 50 %	30 % - 30 000 € (soit 9 000 € max)	20 % - 30 000 € (soit 6 000 € max)	20 % - 30 000 € (soit 6 000 € max)

## 3 - RÉHABILITATION DANS L'ANCIEN

Immeuble	Travaux (min 20 000 € TTC)	Taux de subvention - plafond de travaux et Maîtrise d'œuvre (MOE) en € TTC		
		Propriétaire occupant éligible Anah	Propriétaire occupant revenus intermédiaires	Propriétaire bailleur
Maison/appart/immeuble collectif ID ≥ 0,40 ou 0,30 pour bd. / avenue et vacance ≥ 2 ans	gain énergétique ≥ 25 %	25 % - 50 000 € (soit 12 500 € max) + 50 % - 10 000 € MOE	25 % - 25 000 € (soit 6 250 € max)	-
	gain énergétique ≥ 35 %			25 % - 25 000 € (soit 6 250 € max) (ou étiquette D après travaux)

## 4 - CHANGEMENT D'USAGE

Immeuble	Travaux	Taux de subvention - plafond de travaux en € TTC	
		Tous les propriétaires occupants	Propriétaire bailleur
Immeuble à usage professionnelle ou mixte habitation / autre	Intervention globale Travaux min. 20 000 € TTC	25 % - 50 000 € (soit 12 500 € max)	-
Immeuble à usage mixte habitation / autre	Intégration de la surface commerciale à la partie habitation (travaux min. 10 000 € TTC)	25 % - 25 000 € (soit 6 250 € max)	25 % - 25 000 € (soit 6 250 € max)



# RAPPEL DES AIDES FINANCIÈRES DE L'AGGLOMÉRATION

## 5 - SORTIE D'INSALUBRITÉ

Immeuble	Travaux (min 20 000 € HT)	Taux de subvention Plafond de travaux en € TTC
		Propriétaire occupant éligible Anah
<b>Occupation</b> (ID > 0,54 ou grille insalubrité > 0,30) <b>Maison/appartement</b> Logement de plus de 15 ans	sortie d'insalubrité + gain énergétique ≥ 35 %	25 % - 50 000 € de travaux (soit 12 500 € max)

## 6 - COPROPRIÉTÉS

Immeuble	Travaux	Taux de subvention - plafond de travaux en € TTC		
		Propriétaire occupant éligible Anah	Propriétaire occupant hors plafond Anah	Propriétaire bailleur
<b>Occupation Copro, éligible aides Anah</b>	gain énergétique ≥ 35 %	20 % - 15 000 € (soit 3 000 par lot)		

## 7 - RÉFECTION FAÇADE

Immeuble	Tous les propriétaires	
	Travaux en € TTC	Taux de subvention - plafond de travaux en € TTC
<b>Immeuble d'avant 1948 situé dans le SPR Façade et/ou pignon visible du domaine public</b>	Réfection enduit, restauration pierre de taille, nettoyage et peinture, menuiserie et ferronnerie...	40 % - 10 000 € (soit 4000 €)

## 8 - PRIME ÉNERGIES RENOUVELABLES

Immeuble	Tous les propriétaires	
	Travaux en € TTC	Taux de subvention - plafond de travaux en € TTC
<b>Logement de plus de 15 ans</b>	Pompe à chaleur air/eau, poêle à granulés...	10 % - 10 000 € (soit 1 000 € max) par équipement dans la limite de deux équipements primables



# RAPPEL DES AIDES FINANCIÈRES DE L'AGGLOMÉRATION

## 9 - ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR

Immeuble	Nature des travaux	Montant TTC au m <sup>2</sup> de l'aide selon les bénéficiaires		
		Propriétaires occupants éligibles Anah	Co-propriétaires éligibles Anah	Autres revenus
Logement de plus de 15 ans	Façade et/ou pignon sur rue	20 € / m <sup>2</sup>	15 € / m <sup>2</sup>	10 € / m <sup>2</sup>
	Façade et/ou pignon visibles	15 € / m <sup>2</sup>	12 € / m <sup>2</sup>	8 € / m <sup>2</sup>

## 10 - PRIME SORTIE DE VACANCE

Immeubles éligibles	Tous les propriétaires	
Bien vacant depuis plus de 2 ans (et dégradé) selon les conditions des aides précédentes	Logement collectif	1 000 € jusqu'à 3 logements par immeuble
	Logement individuel	3 000 €

## 11 - MAÎTRISE D'ŒUVRE

Bénéficiaires	Taux de subvention - plafond de travaux en € TTC
Propriétaires occupants éligibles Anah	50 % - 10 000 € d'honoraires

## 12 - ORGANISMES HLM-SEM-COLLECTIVITÉS - PRIME D'ACQUISITION DANS L'ANCIEN DÉGRADÉ

Immeuble	Travaux (min 20 000 € HT)	PLAI	PLUS
<b>Maison individuelle</b> , ancienne, ID ≥ 0,4 ou ≥ 0,3 si situé sur Av. ou Bd et vacance ≥ 2 ans, prix/m <sup>2</sup> < 900 €	Min 20 000 € HT + performances énergétiques conformes à la RT en vigueur Réhabilitation ou Changement d'usage ou Démolition-reconstruction	25 000 €	12 500 €